



Date depart location(fin de bail)

Par **sapado**, le **05/11/2017** à **19:55**

bjr, mon propriétaire a accepté par lettre recommandée , mon depart 15 jours avant fin de bail . Il revient sur cette decision , par mail , ce jour . A t il le droit ????

tout ça parce que je lui ai dit que se chauffer est difficile dans cette maison avec deux radiateurs .; et je lui ai demandé la conclusion du DPE que je n ai jamais eu . mon compteur 6 v , ne semble pas supporter 3 radiateurs (un perso rajouté) le cumulus 24/24 avec la " defense " de le débrancher , et mes autres appareils menagers . je suis entrée en decembre dans cette maison et lhiver dernier , j ai été hospitalisée 1 mois(janvier) et 3 semaines(fevrier) dans une autre région (ma famille, convalescence) . Je n ai donc pas pu apprécier la qualité du chauffage dans cette maison . puis je insister pour le depart au 30 novembre au lieu du 16 decembre ?? je vais dans un logement social que j ai depuis 4 mois , déjà ...

Par **sapado**, le **05/11/2017** à **19:59**

mon propriétaire m'a fait 2 proposition de depart dans son courrier Recommandé .. j ai répondu a l option du 30 novembre (au lieu du 16 decembre) par recommandé , qu il a reçu ; il m a donné également une heure pour letat des lieux . puis il revient sur ses dires , sauf que j ai reservé un avion pour le 10 decembre et ne peux etre presente au depart du logement . comment faire? quel recours ? merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **06/11/2017** à **07:03**

Bonjour,

Vous avez le droit de partir à tout moment, pas nécessairement à la fin du préavis.

Cependant, vous restez redevable du loyer et des charges jusqu'au terme de ce préavis, sauf si le logement est reloué avant.

Il faut, bien sur, trouver une date pour l'état des lieux. Si votre bailleur persiste à ne pas vouloir faire cet état des lieux avant la fin du préavis, vous pouvez vous adresser à un huissier pour qu'il le fasse (à frais partagés).

Concernant votre préavis, puisque vous dites entrer dans un logement social, celui-ci n'est que d'un mois au lieu de trois...